

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
GIER – DORLAY**

Siège en Mairie de Lorette - 42 420
Tel : 04.77.73.30.44. – Fax : 04.77.73.40.33
E-mail : mairie.lorette@wanadoo.fr

Communes adhérentes :
LA GRAND'CROIX – LORETTE

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL GIER – DORLAY
DU 13 MARS 2026 EN MAIRIE DE LORETTE

Etaient présents :

- ✓ **M. TARDY Gérard, Président, Mme FAUCOIT Marie Claire**, délégués titulaires de LORETTE ;
- ✓ **M. FRANCOIS Luc, M. VOINOT Gérard, M. JOUBERT Patrick**, délégués titulaires de La GRAND' CROIX ;
- ✓ **Mme BREGAIN Patricia, Mme VERGNAUD Evelyne**, déléguées suppléantes de LORETTE ;
- ✓ **MME DEROUAZ SALIHA**, délégués suppléante de LA GRAND'CROIX.

Mme BERTHE Aurélie et Monsieur SERINE René sont excusés.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente et désignation d'un secrétaire de séance : fait à l'unanimité et désignation de Mme FAUCOIT comme secrétaire de la séance.

SIGD-2026-02-01 : Présentation et Approbation du Compte financier unique 2025 du SIGD	2
SIGD-2026-02-02 : Affectation des résultats de l'exercice 2025	3
SIGD-2026-02-03 : Approbation du budget primitif de l'exercice 2025.....	3
SIGD-2025-02-04 : Compte rendu de délégation de pouvoirs	4
Questions diverses.....	4

SIGD-2026-02-01 : PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU SIGD

Le Comité Syndical,
 VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
 VU le Code des juridictions financières,
 VU l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963,
 VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,
 VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
 VU le Compte Financier Unique du SIGD,
 CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,
 CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
 CONSIDERANT les éléments susvisés,
 CONSIDERANT que les résultats de l'exercice 2025 issus du CFU sont les suivants :

ANNEE 2025			
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	36 001,29	
012	Charges de personnel	71 730,17	
013	Atténuation de charges	-	
014	Atténuation de produits	-	
023	Virement à la section d'investissement	-	
042	Opération d'ordre entre section	10 971,33	
65	Autres charges de gestion courante	1,85	
66	Charges financières	242,36	
67	Charges exceptionnelles	-	
68	Dotations provisions		
74	Dotations et participations		153 309,00
75	Autres produits de gestion courante		660,25
76	Produits financiers		-
77	Produits exceptionnels		41,00
Total de l'exercice 2025		118 947,00	154 010,25
Résultat reporté 2024			87 566,92
Fonctionnement 2025			122 630,17
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025			
INVESTISSEMENT			
10	Dotations, Fonds divers et Réserves	-	1 244,08
1068	Réserves		40 000,00
13	Subventions d'investissement		-
16	Remboursement d'emprunt	18 741,78	200 000,00

20	Immobilisations incorporelles	-	
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	50 189,64	
021	Virement de la section de fonctionnement		-
024	Produit des cessions		
040	Opérations d'ordre entre section		10 971,33
041	Opérations patrimoniales	4 752,00	4 752,00
Total de l'exercice 2025		73 683,42	256 967,41
Résultat reporté 2023		34 280,66	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025		107 964,08	256 967,41
Restes à Réaliser		181 195,44	-
Investissement 2025		32 192,11	

Le CFU 2025 présenté par le Président est soumis à l'approbation du Comité syndical tandis que M. TARDY est sorti de la salle.

SIGD-2026-02-02 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Président vous rappelle que le CFU 2025 du syndicat présente :

- ➡ Un excédent de fonctionnement de : 122 630.17€
- ➡ Un déficit en investissement de : 32 192.11€

Monsieur le Président vous proposera donc d'affecter :

- ↳ En réserve au compte 1068 la somme de 40 000€
- ↳ En résultat reporté au compte R002 la somme de 82 630.17€

Cette affectation des résultats 2025 est reprise au BP 2026.

Elle est adoptée à l'unanimité.

SIGD-2026-02-03 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 18 février 2026, Monsieur le Président a présenté article par article, le budget primitif de l'exercice 2026 du syndicat intercommunal GIER - DORLAY qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de : 237 139.17 €
- en section d'investissement à la somme de : 225 694.44 €

La participation des Communes s'établit comme suit :

- La Grand' Croix : 76 654,50 €
- Lorette : 76 654,50 €

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical :

- 1) De le voter au niveau du chapitre, sans opération ;
- 2) De l'arrêter aux montants précités ;
- 3) De le mandater pour en assurer l'exécution ;

Il est adopté à l'unanimité avec une abstention.

SIGD-2025-02-04 : COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Président a informé que dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Comité Syndical lui a accordée par délibération du 8 juillet 2020, il a pris les décisions suivantes et signé les devis suivants :

2026-02-13 : De confier aux Thomas SOGRAMA Matériaux situé à l'Horme, la fourniture de divers vêtements et chaussures de travail, pour un montant total de 190.55 € TTC (158.79€ HT) ;

2026-02-12 : De confier à la Société LABO DES SOLS sise ZA La Pécardière 72470 SAINT MARS LA BRIERE - le contrôle périodique du gazon synthétique pour vérifier la conformité aux exigences du règlement TIS 2021 de la FFF (homologation) pour un montant de 2 940 TTC (2 450€ HT);

Acté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne des photos des travaux réalisés au stade. Une paroi en bois pourra être installée ultérieurement pour cacher la benne à déchets verts.

Par ailleurs, il informe ses collègues qu'il va rencontrer un couple intéressé pour faire construire une résidence inclusive. A ce propos, une division parcellaire en lot unique sera commandée auprès dès la réception des travaux faite.

M. TARDY explique aussi qu'il a eu 3 devis pour la rénovation de l'éclairage du stade et que c'est la SERP qui a fait la meilleure proposition financière. Cependant, il demande à ses collègues si l'on garde la ligne du devis qui concerne l'allumage à distance du terrain pour l'hélicoptère du SAMU : malgré son utilité indéniable, les membres du SIGD décident de ne pas la garder car cela a un coût certain (abonnement-astreinte du gardien ...) pour une utilisation rare.

L'armoire électrique sera changée ainsi que son emplacement et le cheminement du câble électrique sous le plafond des vestiaires est inutilisable car il y a une partie bouchée.

Pour solutionner le montant total du devis supérieur au montant inscrit au BP 2026, le Premier vice-Président propose de scinder le devis en 2 : une partie concernant le terrassement et le changement de l'armoire puis après le vote d'une décision modificative n° 1, le changement de l'éclairage. Ce dernier permettra alors une économie d'énergie importante avec une puissance d'éclairage identique souligne le Président.

Monsieur VOINOT informe l'assemblée des remerciements du professeur d'EPS pour l'utilisation des installations du stade pour ses élèves.

Monsieur TARDY et Mme FAUCOUIT remercient M. VOINOT de son implication, auprès notamment du Sporting Club, pour le SIGD.

Il est dix-huit heures cinq, la séance est levée.

Fait à Lorette, le 16/03/2026

Le Président,

La secrétaire,

Gérard TARDY

Marie-Claire FAUCOUIT